



## Prime d'assurance

-----  
Par dudu27

bonjour a tous

je possede une maison qui a ete incendiee le 13 juin 2021 compte tenu des recours je risque d'apres mon expert d'attendre entre 5 ou 10 ans avant la fin de la reconstruction

dois je toujours payer la meme cotisation d'assurance puisque le bien est detruit et inutilisable

merci a l'avance pour votre aide

cordialement

-----  
Par osram

Bonjour,

Le bien assuré n'existant plus, vous n'avez plus rien à payer...